

Acquisitions foncières à St Laurent du Pont et Entre-deux-Guiers

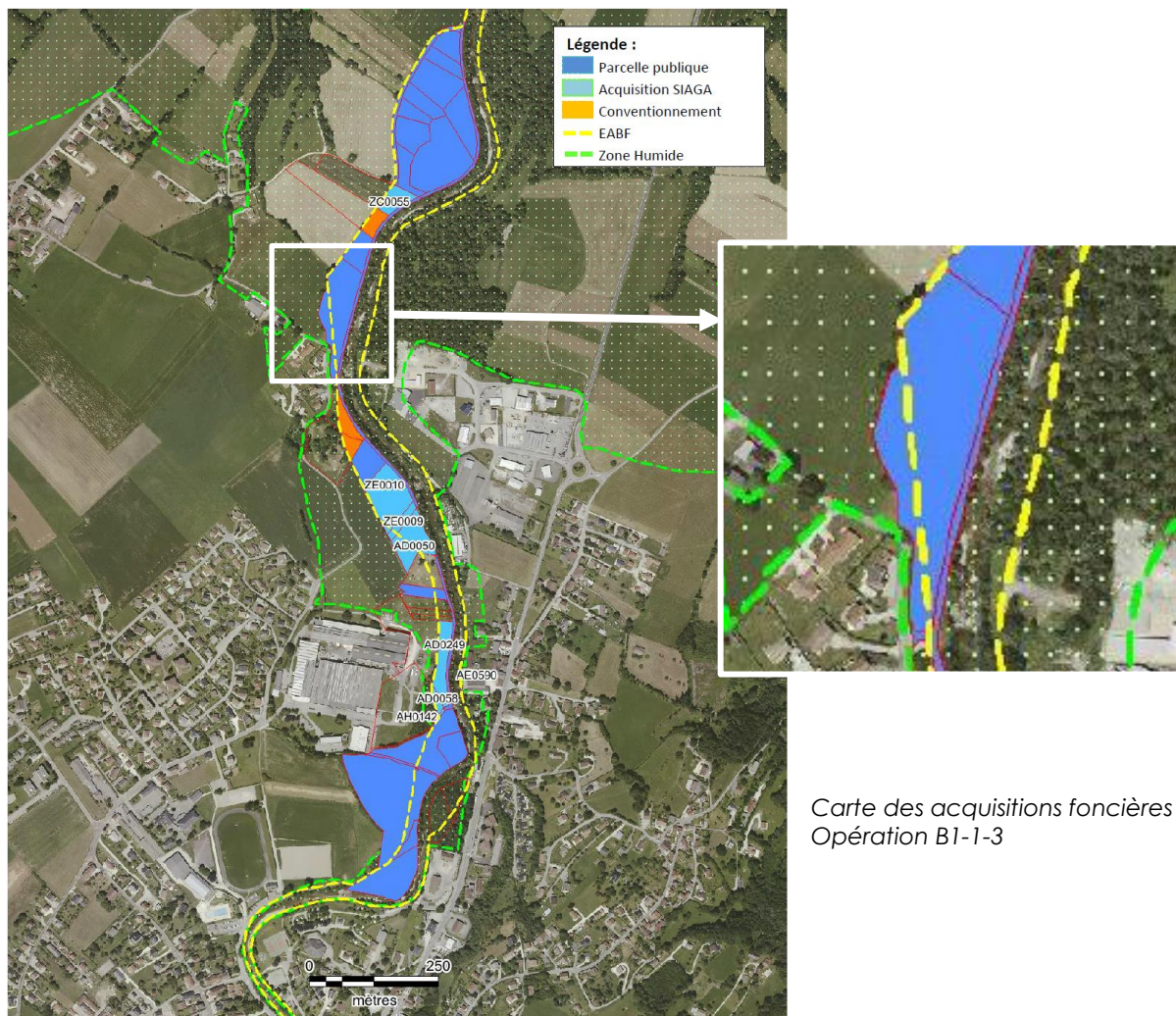
RAPPEL DES OBJECTIFS GLOBAUX DE L'ACTION

L'action B1-1-2, opération 3 « Acquisitions foncière » du contrat de bassin Guiers-Aiguebelette répond à l'objectif de maîtrise du foncier nécessaire à la réalisation des travaux de restauration morpho-écologiques sous maîtrise d'ouvrage du SIAGA. Ceux-ci visent notamment à restaurer l'Espace Alluvial de Bon Fonctionnement des cours d'eau et favoriser les débordements dans les zones sans enjeux.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION A ST LAURENT DU PONT (action B1-1-3)

Les acquisitions foncières permettront à moyen terme une continuité des travaux de remodelage des berges et d'arasement du merlon en rive gauche du Guiers Mort. Ces aménagements consistent à retaluter la berge gauche afin de générer une risberme inondable en pied de talus. Cette configuration permet des variations dans les gabarits du lit mineur et la diversification des écoulements.

Dans le cadre de cette opération, le SIAGA a eu l'opportunité en 2016 d'acheter la parcelle boisée ZC0051 (1ha) située en aval du seuil de la Jalla, en rive gauche du Guiers Mort (cf. carte et vue aérienne ci-dessous).





Vue aérienne de la parcelle ZC0051 acquise par le SIAGA

COUTS ET PARTENAIRES DE L'OPERATION

L'opération, d'un montant de 5 912.8€ HT a été financée à :

- 50% par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- 30% par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

